

Le parrainage civil

Le parrainage civil appelé aussi baptême civil ou baptême républicain, consiste en une cérémonie laïque célébrée devant le maire ou l'un de ses adjoints. Il n'a pas de valeur légale et ne lie pas les parrains et/ou marraines par un lien contractuel.



Conditions d'obtention

- Etre un mineur dont au moins l'un de parents réside à Villeparisis
- Les parrains et marraines doivent avoir 13 ans au minimum

Infos pratiques

Le baptême civil n'est prévu par aucun texte et le maire est libre d'organiser ou non ce type de cérémonie. Il n'a aucune valeur juridique.